

t. ledit Lucas quicte les susdits conseillers et recepveur. Donné a Lion le vii de mars, lan mil iiij^c iiij^{xx} dix neuf. Présens Jehan Cherel et Jehan Cequet, notaires de Lion, et moy notaire,
 (Signé) Flerete.

« A Pierre Gayen cartier a este ordonne, tant po^r avoir fait les armynnes, come pour les v^c lettres de la devise ordonnée pour les chappeaulx de buys comprins xxvii feuillets grant papier, et colles employez po^r les roleaux des sybilles et toutes autres choses esuelles il a servy pour lentrée de la reyne. Come plus a plain est enregistré aux quarnetz de la despence et fraiz d'icelle entree. Pour ce aud. Gayen trente liures tourn. fait le dernier jour de mars mil iiij^c iiij^{xx} et dix neuf.
 (Signé) Noyeure.

« Premièrement, p^r Jacques Berthet, pour fere les choses cy apres : iii journees po^r fere les jardins, v s. x d. — Pour feinte ? xv s. — Pour ungne (1) journee po^r faire la porte dudit jardin et aller querir dabres (2) fleuris. — Pour le jour que la reyne entra ungne journée po^r acouter les echaffault v s. — Sensuit ce que jay fait oultre le marche touchant lentrée de la reyne. Et premièrement : jay fait po^r les chapelles des sybilles (3), que sont treze chapelles, a chacune chapelle en rondeur ix aulnes de lien doré de la largeur de quatre dois, et puis po^r le bois de darrier les filles, vii aulnes de deux dois de largeur, tout dor. — En somme que il y a aux treze chapelles, cent xvii aulnes de lian dor qui vault, vi d. laune, qui monte lxxviii s. vi d. — Item pour les petis, il y a iiij^{xx} xi aulnes, a ung liart laune qui monte xviii s. iij d. — Item en Bourgneuf xiii aulnes vii s. — Item po^r fere porter

(1) Une.

(2) Des arbres.

(3) Ces sybilles, placées sur le passage de la reyne, durent lui réciter chacune un de ces *rollets* composés par Jenin de Beaujeu.